

DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE KOGENHEIM DU 12.10.2016

Finances :

Le conseil municipal décide d'ajuster les crédits dans les sections de fonctionnement et d'investissements pour amortir le fonds de concours pour les travaux de voirie de la Rue de Strasbourg versé en 2015 à la Communauté de Communes de Benfeld et Environs.

Ce montant sera amorti sur 12 ans à compter de 2016.

Terrains :

Le conseil municipal :

- décide de vendre le terrain communal sis au n°170, rue du Maréchal Leclerc – Section 2 n°33 d'une surface de 1,24 ares à Mme BONNOT de Kogenheim.
- décide de vendre le terrain de construction situé dans l'Impasse du Château d'Eau pour une surface de 5,86 ares.

Restructuration et extension du groupe scolaire René Cassin – Modification de marché :

Le conseil municipal décide de conclure un avenant avec l'entreprise II VINCI de BINDERNHEIM titulaire du lot n°2 dans le cadre des travaux relatifs à la restructuration et à l'extension du groupe scolaire.

Réfection du garde-corps au pont du Muhlbach :

Le conseil municipal décide de verser une aide financière à l'Association Foncière de Kogenheim pour les travaux de réfection du garde-corps du pont du Muhlbach.

Intercommunalité :

Le conseil municipal :

- décide de fixer le nombre de conseillers communautaires du futur établissement de coopération intercommunale (EPCI) à 61 conseillers,
- propose de dénommer « Communauté de Communes du Canton d'Erstein » le nouvel EPCI créé à compter du 1^{er} janvier 2017,
- propose de fixer le siège du nouvel EPCI à BENFELD 67230, à la Maison Intercommunale des Services au 1, rue des 11 communes,
- considère que la trésorerie compétente est celle de BENFELD.

Le conseil municipal autorise Mme le Maire à signer la convention de mise en superposition d'affectation du local paroissial pour l'accueil d'une cantine scolaire dans le cadre de la compétence périscolaire de la communauté de communes de Benfeld et Environs.

Demande de subvention exceptionnelle :

Le conseil municipal décide de verser au Comité de Gestion du Centre Sportif Intercommunal Kogenheim-Sermersheim une subvention exceptionnelle.